



## Comment créer son organisme de formation ?

### Les étapes pour créer son organisme de formation :

- 1- Complétez les documents du CréaPack :
  - « Contrat de formation »
  - « Convention de formation »
  - « Présentation d'une formation »
  - « Programme de formation »
  
- 2- Lisez le document « DREETS – FAQ Création organisme de formation ».
  
- 3- Remplissez le document « DREETS - Formulaire Cerfa de déclaration d'activité ». Vous pouvez vous aider du document « DREETS – Notice explicative - Formulaire Cerfa » si besoin.
  
- 4- Envoyez les documents demandés « DREETS – Pièces à fournir » à la DREETS de votre région. Vous trouverez les contacts de votre DREETS dans le document « DREETS – Contacts ».

Une fois votre dossier envoyé, vous pouvez ensuite :

- 5- Compléter les autres documents présents dans le pack. Ces outils vont permettre de dispenser vos premières formations dans de bonnes conditions.
  
- 6- Lire les fiches outils, qui vous aideront à structurer vos formations.

Vous avez une question par rapport à la création de votre organisme de formation ?

Contactez-nous à [maxime@certiforma.fr](mailto:maxime@certiforma.fr)